

RECOMMANDATIONS

Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR

- **Titre de séjour** (si vous en détenez un)
 - **Passeport** : pages relatives à l'état civil, aux dates de validités aux cachets d'entrée et le cas échéant au visa long séjour
 - **E-photo** contenant la photo et la signature au format numérique
 - **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
 - **Attestation du ministère chargé de l'économie sur le caractère innovant du projet économique**
 - **Justification de ressources suffisantes** pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de famille au moins équivalent au SMIC à un temps plein
- En cas de renouvellement
- **Justificatifs de la réalité et du sérieux de vos travaux** (état d'avancement, travail accompli, actions restant à mener, etc.) justifiant la prolongation de projet au-delà de la durée prévue
 - **Justification de ressources suffisantes** pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de famille au moins équivalent au SMIC à un temps plein.